



I - Identification et coordonnées :

Projet	Régularisation pour l'aménagement du site de l'Ecole de Santé des Armées à Bron, concernant les eaux pluviales.
Type d'étude	Dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'Eau » (Code de l'Environnement – art. L. 214-2 et suivants)
Société en charge de l'exploitation	Le ministère de la Défense - Service de santé des armées
Emplacement des travaux	Ecole de santé des armées 331, avenue du Général de Gaulle 69675 BRON Cedex
Zonage PLU	Zones USP, N2a et N2a
Superficie totale du site concerné	288 531 m ²
Nom et adresse du demandeur	Monsieur le commandant de l'Ecole de Santé des Armées 331 avenue du Général de Gaulle 69675 BRON Cedex
Responsable du dossier sur site	M. CONDAT Tél. 04.72.36.40.43 Mail : roger.condat@intradef.gouv.fr
Bureau d'étude	DEKRA Conseil HSE 36 avenue Jean Mermoz – BP 8212 69355 LYON Cedex 8 T. 04.78.77.56.28 – F. 04.72.78.13.51

II – objet de l'enquête :

L'école de Santé des Armées est située au sud-est de Lyon sur la commune de Bron (69500). Construite au début des années 80 sur l'emplacement de l'ancienne base aérienne. Elle s'étend sur 286 876 m². Elle assure la formation technique et militaire des élèves officiers médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes.

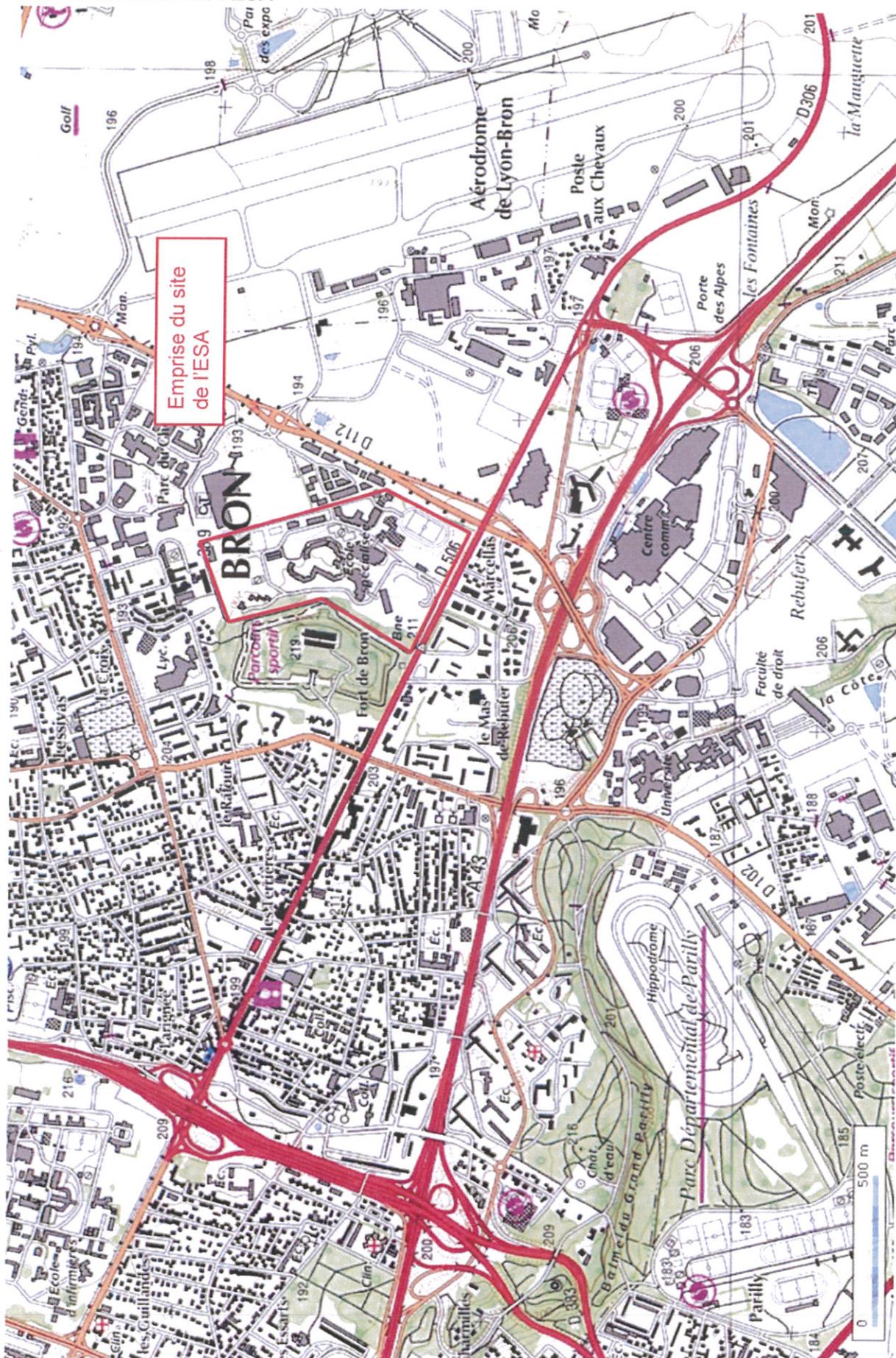
Dans le cadre d'une démarche environnementale initiée par le Ministère de la Défense, L'Ecole de Santé des Armées (ESA) a souhaité vérifier l'impact de ses ouvrages de gestion des eaux pluviales sur le milieu naturel.

Cette vérification a conduit l'ESA à engager une procédure de régularisation administrative concernant son réseau d'eau pluviale et le rejet dans les eaux superficielles (système d'infiltration).

Un dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'Eau » a été réalisé par l'ESA. Ce dossier fait l'objet de cette enquête publique.



Plan de situation de l'ESA





III - caractéristiques principales de l'installation :

L'école possède son propre réseau d'eaux pluviales indépendant du réseau d'assainissement. Un maillage de canalisations récupère les eaux provenant des toitures terrasses des bâtiments ainsi que l'eau de ruissellement des surfaces imperméables (parkings et voiries). Les eaux ainsi canalisées sont dirigées vers des bacs de décantation. Ces derniers, au nombre de 3, sont disposés en amont de la zone d'infiltration. Ils ont pour fonction d'arrêter les éventuelles boues et graviers provenant du ruissellement des surfaces imperméables.

Enfin, les eaux pluviales épurées sont dirigées vers la zone d'infiltration située au nord-est de l'établissement sous le terrain de sport. L'infiltration dans le sol est réalisée naturellement par des puisards et par un réseau de drains perforés enrobé d'une couche drainante.

Le Médecin Chef des Services J-Ph. CHEVREAU
Commandant en second
l'École de Santé des Armées